

RAPPORT DE REPERAGE DES MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE POUR ÉTABLISSEMENT DU CONSTAT ÉTABLI À L'OCCASION DE LA VENTE D'UN IMMEUBLE BÂTI



Textes législatifs et normatifs :

- Articles législatifs : L. 1334-12-1
- Articles réglementaires : R. 1334-17, R.1334-18, R.1334-20, R.1334-21
- Norme **NFX 46-020 – Août 2017**
- Décret : **2011-629 – 03 juin 2011**
- Arrêté du **12 décembre 2012** (listes A et B)
- Arrêté du **26 juin 2013**

Objet de la mission :

La présente mission consiste à établir le constat de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante d'un immeuble bâti en référence à l'article R 1334-12-1 du Code de la Santé Publique relatif à la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis.

Avertissement :

L'attention du propriétaire est attirée sur le fait que la recherche des matériaux et produits contenant de l'amiante s'applique aux seuls matériaux et produits des composants de la construction directement visibles et accessibles sans investigation destructive (listes A et B mentionnées aux articles R1334-20 et R1334-21).

La responsabilité de l'opérateur de repérage ne pourrait être mise en cause en cas de présence d'amiante :

- Dans des zones inaccessibles,
- Dans des zones connues du représentant du donneur d'ordre mais non mentionnées par lui,
- Dans des zones non indiquées sur les documents relatifs à l'immeuble visité,
- Dans des zones accessibles uniquement après démontage.

Les résultats de la présente mission ne peuvent être utilisés comme un repérage préalable à la réalisation de travaux et/ou démolition. Ce rapport ne peut être utilisé ou reproduit que dans son intégralité.

Propriétaire

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
BOULEVARD DE FRANCE
COURCOURONNES - 91000 EVRY

Donneur d'ordre

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
HOTEL DU DEPARTEMENT
BOULEVARD DE FRANCE - 91000 EVRY

Identification du bien immobilier et de ses annexes

ADRESSE DU BIEN	27 Rue des Ormeaux - 91150 ÉTAMPES		
TYPE DE BIEN	Maison individuelle - Type 1	RÉFÉRENCES CADASTRALES	Non renseigné
DÉSIGNATIONS DES LOTS	Non renseigné	DATE DU PERMIS DE CONSTRUIRE	<1997
LOTS ANNEXES	Aucun lot annexe		

Références de la mission

DATE DE LA VISITE	22/02/2022	Date de la commande	18/02/2022
ACCOMPAGNATEUR	Aucun accompagnateur		
OPÉRATEUR DE REPERAGE	Amir AMAOUCH		
LE PRÉSENT RAPPORT EST ÉTABLI PAR UNE PERSONNE DONT LES COMPÉTENCES SONT CERTIFIÉES PAR	DEKRA CERTIFICATION - 3/5 avenue Garlande - 92220 BAGNEUX (DTI 3622)		
CONTRAT D'ASSURANCE	MMA IARD - n°127.106.241 valide jusqu'au 31 décembre 2022		
LABORATOIRE ACCRÉDITÉ (ANALYSE)	ITGA - Espace Performance - Bâtiment K - 35760 SAINT GREGOIRE - Numéro d'accréditation COFRAC : 1-5970		

Documentation fournie par le donneur d'ordre

DOCUMENTS RELATIFS À LA CONSTRUCTION OU AUX PRINCIPAUX TRAVAUX DE RÉNOVATION DE L'IMMEUBLE	1
RAPPORTS ANTÉRIEURS DE RECHERCHE DE MATÉRIAUX CONTENANT DE L'AMIANTE	Non fournis
DIVERS (DERNIERS PV D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ...)	Non fournis

Fait à **NANTERRE CEDEX**,
le **22/02/2022**
Effectué par **Amir AMAOUCH**



CONCLUSIONS DE LA MISSION DE REPERAGE :

- Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

MATERIAU	LOCALISATION	CRITERE DE DECISION	OBSERVATIONS / REMARQUES / MOTIFS
Fibre ciment (Conduit)	Sous-sol -2 Garage 1 Sous-sol -1 Dégagement 2	Présence d'amiante sur jugement personnel	/

- Il est nécessaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

- Il a été repéré des matériaux de la liste B nécessitant une évaluation périodique (Cf. 3).

Sommaire

1. Conditions de réalisation du repérage	4
2. Liste des pièces et locaux visités & non visités	5
3. Résultat détaillé du repérage	7
A. Matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante :	7
B. Matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante :	8
C. Matériaux et produits ne contenant pas d'amiante :	8
D. Matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante :	8
E. Matériaux et produits « hors liste » :	8
G. Obligations et recommandations en cas de présence de matériaux et produit contenant de l'amiante :	8
4. Annexes	10



1. CONDITIONS DE RÉALISATION DU REPÉRAGE**Le présent rapport de repérage amiante n'est pas suffisant en cas de travaux ou de démolition :**

Il doit être complété par un repérage portant sur tous les matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante selon la liste C de l'annexe 13.9 du décret du 03 juin 2011 et qui pourraient être mis en évidence à l'occasion des travaux envisagés.

Dans ce cadre il peut être nécessaire de réaliser des sondages destructifs pour s'assurer de la composition interne d'un composant, d'un ouvrage ou d'un volume concerné par les travaux.

PRÉCISIONS SUR LA MÉTHODOLOGIE DU REPÉRAGE

Dans le cadre d'une vente ou en vue de la constitution du Dossier Technique Amiante, l'investigation est menée en conformité avec les arrêtés du 12 décembre 2012 et 26 juin 2013 ainsi qu'à la norme NF X46-020. L'opérateur de repérage recherche et constate de visu la présence de matériaux et produits, **accessibles sans travaux destructifs**, qui correspondent aux listes A et B mentionnées aux articles **R1334-20** et **R1334-21** du code de la santé publique.

Le rapport de repérage est conforme aux arrêtés du 12 décembre 2012 et 26 juin 2013 ainsi qu'à la norme NF-X46-020.

ECART, ADJONCTIONS OU SUPPRESSIONS PAR RAPPORT À LA NORME NF X46-020 :

.

OBSERVATIONS :

Sans objet.

COMMENTAIRES :

Sans objet.

CONDITIONS SPÉCIFIQUES DE RÉALISATION DE LA MISSION :

Sans objet.



2. LISTE DES PIÈCES ET LOCAUX VISITÉS & NON VISITÉS

Etage	Pièce	Visité	Motif
Sous-sol -2	Garage 1	Oui	
Sous-sol -2	Garage 2	Oui	
Sous-sol -2	Cave	Oui	
Sous-sol -2	Cuisine	Oui	
Sous-sol -2	Salle de bains	Oui	
Sous-sol -2	Salon	Oui	
Sous-sol -2	Dégagement	Oui	
Sous-sol -1	Dégagement 1	Oui	
Sous-sol -1	Cave	Oui	
Sous-sol -1	Chaufferie	Oui	
Sous-sol -1	Dégagement 2	Oui	
Sous-sol -1	Salon	Oui	
Sous-sol -1	Chambre 1	Oui	
Sous-sol -1	Chambre 2	Oui	
Sous-sol -1	Bureaux	Oui	
Sous-sol -1	Wc	Oui	
Sous-sol -1	Salle d'eau	Oui	
Rdc	Entrée	Oui	
Rdc	Bureaux	Oui	
Rdc	Salle de bains	Oui	
Rdc	Wc	Oui	
Rdc	Chambre	Oui	
	Cuisine	Oui	

Rdc			
Rdc	Véranda	Oui	
Rdc	Salon	Oui	
Rdc	Garage	Oui	
1er étage	Dégagement 1	Oui	
1er étage	Dégagement 2	Oui	
1er étage	Salle de bains	Oui	
1er étage	Wc	Oui	
1er étage	Chambre 1	Oui	
1er étage	Chambre 2	Oui	
1er étage	Chambre 3	Oui	
1er étage	Chambre 4	Oui	
1er étage	Chambre 5	Oui	
Combles	Combles	Oui	



3. RÉSULTAT DÉTAILLÉ DU REPÉRAGE

Description sommaire des pièces et locaux visités :

Parties d'immeubles bâties et non bâties visitées	Parties d'ouvrages et éléments examinés
Garage 1 (Sous-sol -2)	Sol (Dalle béton), Plafond (Béton brut), Murs (Parpaing brut), Porte 1 (Métal peint), Conduit (Fibre ciment)
Garage 2 (Sous-sol -2)	Sol (Dalle béton), Murs (Parpaing brut), Plafond (Béton brut), Porte 1 (Métal peint)
Cave (Sous-sol -2)	Sol (Terre battue), Plafond (Béton brut), Murs (Parpaing brut), Porte 1 (Métal peint)
Cuisine (Sous-sol -2)	Sol (Béton peint), Plafond (Plâtre et peinture), Murs (Plâtre et papier peint), Porte 1 (Bois peint)
Salle de bains (Sous-sol -2)	Sol (Béton peint), Murs (Plâtre et papier peint), Plafond (Plâtre et peinture), Porte 1 (Bois peint)
Salon (Sous-sol -2)	Sol (Béton peint), Murs (Plâtre et papier peint), Plafond (Plâtre et peinture), Porte 1 (Bois peint)
Dégagement (Sous-sol -2)	Sol (Dalle béton), Plafond (Béton brut), Murs (Béton brut)
Dégagement 1 (Sous-sol -1)	Sol (Carrelage), Plafond (Plâtre et peinture), Plinthes (Plinthes carrelage), Murs (Plâtre et peinture), Porte 1 (Bois peint)
Cave (Sous-sol -1)	Sol (Dalle béton), Plafond (Béton brut), Murs (Béton brut), Porte 1 (Bois vernis)
Chaufferie (Sous-sol -1)	Sol (Dalle béton), Plafond (Béton brut), Murs (Béton brut), Porte 1 (Bois vernis)
Dégagement 2 (Sous-sol -1)	Sol (Carrelage), Plafond (Plâtre et peinture), Murs (Plâtre et papier peint), Porte 1 (Bois vernis), Conduit (Fibre ciment)
Salon (Sous-sol -1)	Sol (Carrelage), Plinthes (Plinthes carrelage), Murs (Plâtre et papier peint), Porte 1 (Bois peint), Fenetre 1 (Bois vernis)
Chambre 1 (Sous-sol -1)	Sol (Carrelage), Plinthes (Plinthes carrelage), Murs (Plâtre et papier peint), Porte 1 (Bois peint), Fenetre 1 (Bois vernis)
Chambre 2 (Sous-sol -1)	Sol (Carrelage), Plinthes (Plinthes carrelage), Murs (Plâtre et papier peint), Porte 1 (Bois peint), Fenetre 1 (Bois vernis)
Bureaux (Sous-sol -1)	Sol (Carrelage), Plinthes (Plinthes carrelage), Murs (Plâtre et papier peint), Porte 1 (Bois peint), Fenetre 1 (Bois vernis)
Wc (Sous-sol -1)	Sol (Carrelage), Plafond (Plâtre et peinture), Murs (Plâtre et Faïence murale), Porte 1 (Bois peint)
Salle d'eau (Sous-sol -1)	Sol (Carrelage), Murs (Plâtre et Faïence murale), Plafond (Plâtre et peinture), Porte 1 (Bois peint)
Entrée (Rdc)	Sol (Carrelage), Plafond (Plâtre et peinture), Plinthes (Plinthes carrelage), Murs (Plâtre et papier peint), Porte 1 (Bois peint)
Bureaux (Rdc)	Sol (Carrelage), Plinthes (Plinthes carrelage), Murs (Plâtre et papier peint), Plafond (Plâtre et peinture), Porte 1 (Bois peint), Fenetre 1 (Bois peint)
Salle de bains (Rdc)	Sol (Carrelage), Plinthes (Plinthes carrelage), Murs (Plâtre et papier peint), Plafond (Plâtre et peinture), Porte 1 (Bois peint), Fenetre 1 (Bois peint)
Wc (Rdc)	Sol (Carrelage), Plinthes (Plinthes carrelage), Murs (Plâtre et papier peint), Plafond (Plâtre et peinture), Porte 1 (Bois peint), Fenetre 1 (Bois peint)
Chambre (Rdc)	Sol (Moquette), Plafond (Plâtre et peinture), Plinthes (Plinthes bois peint), Murs (Plâtre et papier peint), Porte 1 (Bois peint), Fenetre 1 (Bois peint)
Cuisine (Rdc)	Sol (Carrelage), Plafond (Plâtre et papier peint), Murs (Plâtre et papier peint), Porte 1 (Bois peint), Porte 2 (Bois peint, Vitrée), Fenetre 1 (Bois peint)
Véranda (Rdc)	Sol (Linoléum), Plafond (Plâtre et peinture), Murs (Plâtre et peinture), Porte 1 (Vitrée, Bois peint)
Salon (Rdc)	Sol (Carrelage), Plafond (Plâtre et peinture), Plinthes (Plinthes carrelage), Murs (Plâtre et peinture), Porte 1 (Bois peint), Fenetre 1 (PVC)
Garage (Rdc)	Sol (Dalle béton), Plafond (Béton brut), Murs (Parpaing brut, Béton brut), Porte 1 (Bois vernis)
Dégagement 1 (1er étage)	Sol (Moquette), Plafond (Plâtre et papier peint), Plinthes (Plinthes bois peint), Murs (Plâtre et papier peint), Fenetre 1 (Bois peint)
Dégagement 2 (1er étage)	Sol (Moquette), Plinthes (Plinthes bois peint), Murs (Plâtre et papier peint), Plafond (Plâtre et papier peint), Porte 1 (Bois peint)
Salle de bains (1er étage)	Sol (Carrelage), Murs (Plâtre et papier peint), Plafond (Plâtre et peinture), Porte 1 (Bois peint), Fenetre 1 (Bois peint)
Wc (1er étage)	Sol (Carrelage), Murs (Plâtre et papier peint), Plafond (Plâtre et peinture), Porte 1 (Bois peint), Fenetre 1 (Bois peint)
Chambre 1 (1er étage)	Sol (Moquette), Plafond (Plâtre et peinture), Plinthes (Plinthes bois peint), Murs (Plâtre et papier peint), Porte 1 (Bois peint), Fenetre 1 (Bois peint)
Chambre 2 (1er étage)	Sol (Moquette), Plinthes (Plinthes bois peint), Murs (Plâtre et papier peint), Plafond (Plâtre et peinture), Porte 1 (Bois peint), Fenetre 1 (Bois peint)
Chambre 3 (1er étage)	Sol (Moquette), Plinthes (Plinthes bois peint), Murs (Plâtre et papier peint), Plafond (Plâtre et peinture), Porte 1 (Bois peint), Fenetre 1 (Bois peint)
Chambre 4 (1er étage)	Sol (Moquette), Plinthes (Plinthes bois peint), Murs (Plâtre et papier peint), Plafond (Plâtre et peinture), Porte 1 (Bois peint), Fenetre 1 (Bois peint)
Chambre 5 (1er étage)	Sol (Moquette), Plinthes (Plinthes bois peint), Murs (Plâtre et papier peint), Plafond (Plâtre et peinture), Porte 1 (Bois peint), Fenetre 1 (Bois peint)
Combles (Combles)	Sol (Dalle béton), Plafond (Eléments de charpente apparentes bois peint), Murs (Parpaing brut)

A. Matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante :

Sans objet.

B. Matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante :

Zone	Composant	Partie de composant	Critère de conclusion	Etat de conservation	Recommandations(**)
Garage 1 (Sous-sol -2)	Conduit	Fibre ciment	Sur jugement de l'opérateur	Bon état	EP
Dégagement 2 (Sous-sol -1)	Conduit	Fibre ciment	Sur jugement de l'opérateur	Bon état	EP

C. Matériaux et produits ne contenant pas d'amiante :

Sans objet.

D. Matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante :

Sans objet.

E. Matériaux et produits « hors liste » :

Sans objet.

F. Matériaux et produits ayant fait l'objet de prélèvements pour analyse :

N°	Composant	Partie du composant	Localisation du prélèvement	Date	Présence d'amiante	Observations
----	-----------	---------------------	-----------------------------	------	--------------------	--------------

Sans objet.

G. Obligations et recommandations en cas de présence de matériaux et produit contenant de l'amiante :

(*) Obligation en cas de présence de matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante :

- **Etat 1** : Le propriétaire doit procéder à un contrôle périodique de l'état de conservation du ou des matériau(x) ou produit(s) concerné(s) dans les conditions prévues à l'article R 1334-27 du décret n°2011-629; ce contrôle doit être effectué dans un délai maximal de 3 ans à compter de la date de remise au propriétaire des résultats du contrôle, ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage
- **Etat 2** : Le propriétaire doit procéder, selon les modalités prévues à l'article R 1334-25 du décret n°2011-629, à une surveillance du niveau d'empoussièrement dans l'atmosphère par un organisme agréé en microscopie électronique à transmission
- **Etat 3** : Le propriétaire doit procéder à des travaux de confinement ou de retrait de l'amiante, selon les modalités prévues au dernier alinéa de l'article R 1334-29 du décret n°2011-629.

(**) Recommandations en cas de présence de matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante

- **EP (évaluation périodique)** :
 - Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
 - Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.
- **AC1 (action corrective de premier niveau)** :

Rappel de l'obligation de faire appel à une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement.

 - Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ;
 - Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
 - Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
 - Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que, le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation.
- **AC2 (action corrective de second niveau)** :

Rappel de l'obligation de faire appel à une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement.

 - Prendre, tant que les mesures mentionnées au c n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des

locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;

b) Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée;

c) Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;

d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.

4. ANNEXES

Annexe 1 : Informations sur l'amiante

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en oeuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes. Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet www.sinoe.org.



Annexe 2 : Programme de repérage de l'amiante

Liste A mentionnée à l'article R 1334-20

COMPOSANT A SONDER OU A VÉRIFIER
Flocages Calorifugeages Faux plafonds

Liste B mentionnée à l'article R 1334-21

COMPOSANTS DE LA CONSTRUCTION	PARTIES DU COMPOSANT À VÉRIFIER OU À SONDER
1. Parois verticales intérieures Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs). Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu. Enduits projetés, panneaux de cloisons.
2. Planchers et plafonds Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. Planchers.	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés. Dalles de sol.
3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...) Clapets/volets coupe-feu. Portes coupe-feu. Vide-ordures.	Conduits, enveloppes de calorifuges. Clapets, volets, rebouchage. Joints (tresses, bandes). Conduits.
4. Éléments extérieurs Toitures. Bardages et façades légères. Conduits en toiture et façade.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardeaux bitumineux. Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment). Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.

Annexe 3 : Schémas de repérage & Photographies


Le présent schéma de repérage est un schéma de circulation permettant de localiser :

- les prélèvements effectués
 - les matériaux et produits contenant de l'amiante (MPCA) repérés
- Il est non coté et non contractuel.**

MATERIAU RECONNU VISUELLEMENT	
Pièce ou Local	Garage 1 (Sous-sol -2)
Composant de la construction	Conduit
Partie du composant	Fibre ciment
Présence d'amiante	Oui
Plan N°	/



MATERIAU RECONNU VISUELLEMENT	
Pièce ou Local	Dégagement 2 (Sous-sol - 1)
Composant de la construction	Conduit
Partie du composant	Fibre ciment
Présence d'amiante	Oui
Plan N°	/

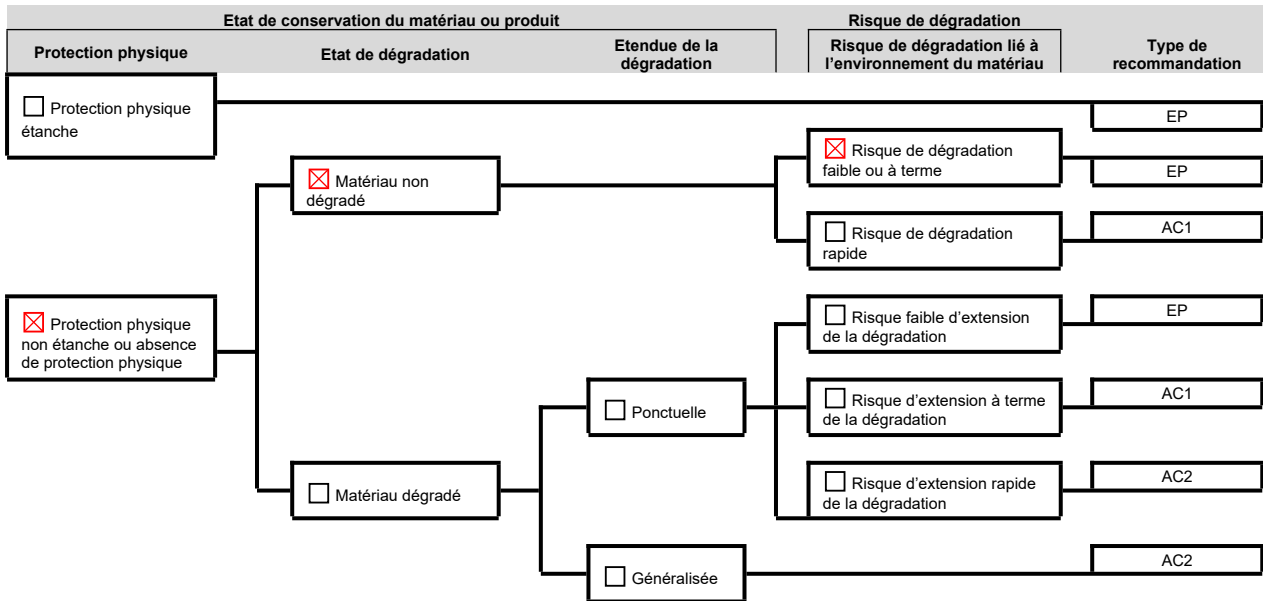


Annexe 4 : Grilles d'évaluation de l'état de conservation des matériaux de la liste B

GRILLE D'EVALUATION n°1

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux de la liste B

Rédacteur	Amir AMAOUCH
N° de dossier	906181
Date de l'évaluation	22/02/2022
Bâtiment	27 Rue des Ormeaux - 91150 ÉTAMPES
Local ou zone homogène	Garage 1 - Conduit - Fibre ciment
Destination déclarée du local	
Repère	



EP : évaluation périodique ; AC1 : action corrective de premier niveau ; AC2 : action corrective de second niveau

Recommandations :

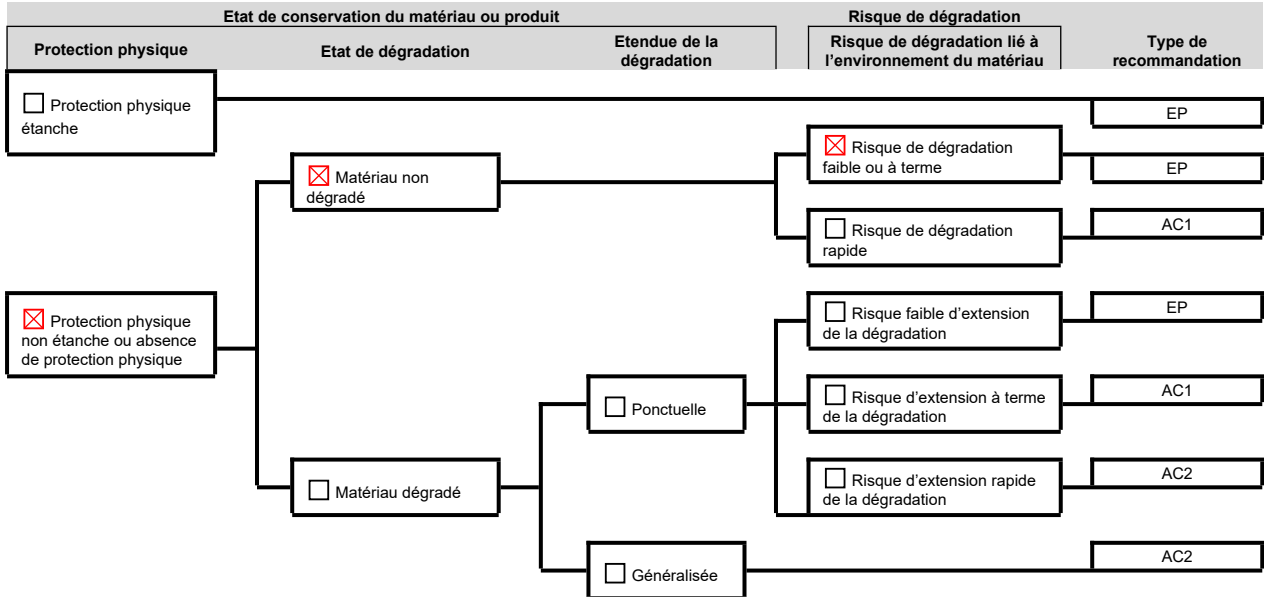
Evaluation périodique

- Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

GRILLE D'EVALUATION n°2

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux de la liste B

Rédacteur	Amir AMAOUCH
N° de dossier	906181
Date de l'évaluation	22/02/2022
Bâtiment	27 Rue des Ormeaux - 91150 ÉTAMPES
Local ou zone homogène	Dégagement 2 - Conduit - Fibre ciment
Destination déclarée du local	
Repère	



EP : évaluation périodique ; AC1 : action corrective de premier niveau ; AC2 : action corrective de second niveau

Recommandations :

Evaluation périodique

- Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

Annexe 5 : Procès-verbaux d'analyses laboratoire

Sans objet, aucun prélèvement n'ayant été effectué.